



N° _____/MBCP/CABM

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Règlement de la dette intérieure)

En application des conclusions des travaux de la Task Force sur le règlement de la dette intérieure, créée par l'arrêté n°006/PR du 20 juin 2020, **le Ministre du Budget et des Comptes Publics** informe les entreprises dont **les créances inférieures à soixante-dix millions (70.000.000)** de Francs cfa ont été validées, que le Trésor Public procédera au paiement des sommes dues à partir du jeudi 15 octobre 2020.

A cet effet, les entreprises concernées sont invitées à consulter le site internet de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor pour toute information complémentaire.

www.tresorpublic.ga